

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2993

31 octobre 2015

SOMMAIRE

ADIGE Participations S.A.	143621	Lesswood S.à r.l.	143623
Aeroscan S.à r.l.	143620	Logi Holdings S.à r.l.	143621
Altermind Group	143618	LUBELAIR S.A., société de gestion de patri-	
Ambassador S.à r.l.	143625	moine familial	143623
A. Menarini Participations Internationales		Lux Cem International S.A.	143623
S.A.	143620	Lystany Invest S.A.	143622
ANNA Real Estate 1 S.à r.l.	143648	Magadanmorneftegaz S.à r.l.	143622
Anonimo S.A.	143624	McKesson China Holdings S.à r.l.	143622
Arg Real Estate 2 S.à r.l.	143644	Métaux Précieux Industries Sàrl	143622
Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l.	143640	MQ&S International S.A.	143623
Aspen Real Estate Investments S.à r.l.	143618	Pintoni Corporation S.A.	143627
A Z Solutions S.à r.l.	143620	Triton IV LuxCo No.21 S.à r.l.	143652
Bee Master Holding BV	143664	VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS	143619
Beim Oscar S.à r.l.	143619	Vendor S.A.	143618
Buchberger G.m.b.H.	143621	Venus Investment	143618
China Designer Outlet Mall S.A.	143624	Vinolux S.A.	143619
Columbus Management S.à r.l.	143621	Waicor Investment Corporation S.A.	143619
Dynamic Global Advisors S.à r.l.	143619	Waicor Investment Corporation S.A.	143620
Edison Holdings S.à r.l.	143630	Wemulux S.A.	143624
Flexa Investments S.A.	143618	WH Galileo GP GmbH S.C.S.	143624
Gangolf Sàrl	143663	WH Galileo GP GmbH S.C.S.	143664
Hapi I S.à r.l.	143631	WWW S.A.	143624

Aspen Real Estate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 153.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153860/9.

(150169511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Vendor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 5.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153798/10.

(150168999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Venus Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015153799/10.

(150168709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Altermind Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.756.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015153874/11.

(150169703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Flexa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.112.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 septembre 2015 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire:

- Madame Andrea Dany, née à Trêves (Allemagne) le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015154405/14.

(150169526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Dynamic Global Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mendsdorf, 7A, rue Chaussée.

R.C.S. Luxembourg B 139.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154369/9.

(150169919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Vinolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8560 Roodt, 10, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 87.365.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153800/10.

(150168579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Waicor Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 40.767.

Par la présente je vous confirme ma démission comme administrateur de la société WAICOR INVESTMENT CORPORATION sa à la date du 1^{er} janvier 2015

Zoersel, le 18 december 2014.

Audenaert Wilfrieda.

Référence de publication: 2015153816/10.

(150168875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.242.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015153796/12.

(150168531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Beim Oscar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.406.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015153891/13.

(150169499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

A Z Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.505.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153879/9.

(150169215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Waicor Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 40.767.

Par la présente je vous confirme ma démission comme administrateur de la société WAICOR INVESTMENT CORPORATION sa à la date du 1^{er} janvier 2015

Antwerpen, le 18 december 2014.

Vandenvem Emmanuel.

Référence de publication: 2015153817/10.

(150168875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Aeroscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 8, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.452.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2015

Il résulte de ces résolutions que:

1. L'associé unique décide de nommer comme gérant Mr Pierre LOUIS, domicilié 8 Grand-Rue à L-4393 Pontpierre, à la date du 1^{er} août 2015 pour une durée indéterminée. Celui-ci pourra engager en toutes circonstances par sa seule signature la société, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Cicade SA

L'Associé Unique

Référence de publication: 2015153869/16.

(150169170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 26 mai 2015 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI, résidant professionnellement à 50131 Florence (Italie), Via dei Sette Santi 4, de son mandat de Commissaire aux Comptes (la «Démission») de la société A. Menarini Participations Internationales S.A. (la «Société») avec effet le 18 mai 2015 («Date d'Effet»).

Suite à la Démission, il a été décidé de nommer en tant que réviseur d'entreprises agréée Pricewaterhousecoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg (le «Mandat»). Le Mandat expirant lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour A. Menarini Participations Internationales S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015153845/19.

(150169363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Buchberger G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 33.765.

Der Jahresabschluß per 31 . Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015153886/10.

(150169233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.316.

EXTRAIT

Veuillez noter le changement d'adresse pour les gérants suivants:

- Monsieur Sigthor SIGMARSSON, ayant désormais pour adresse le 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
 - Monsieur Jan ROTTIERS, ayant désormais pour adresse le 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153920/13.

(150169548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

ADIGE Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.483.

Nous, ROOSEVELT SERVICES S.A. (anciennement FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.), domiciliataire de la société ADIGE PARTICIPATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-149.483, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 16 septembre 2015 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue le 22 décembre 2014 entre les sociétés ROOSEVELT SERVICES S.A. (anciennement FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.) et ADIGE PARTICIPATIONS S.A. est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

ROOSEVELT SERVICES S.A.

Anciennement FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2015153867/15.

(150169697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,02.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.979.

Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 15 septembre 2015

En date du 15 septembre 2015, les Associés de la société Logi Holdings S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés décident d'accepter la démission, avec effet immédiate de Monsieur Guillaume Destruel de son poste de gérant de classe A.

2. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu Minnaert, né le 23 janvier 1977 à Autun (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154481/16.

(150169796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.513.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154501/10.

(150169945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Lystany Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.929.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYSTANY INVEST S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015154494/12.

(150169809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Métaux Précieux Industries Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 124.150.

Auszug aus dem Protokoll der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 09.09.2015

Die Gesellschafter der Métaux Précieux Industries S.à r.l. haben folgenden Beschluss gefasst:
Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung von L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, nach L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16.09.2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2015154496/15.

(150169739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Magadanmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.369.

Extrait des résolutions prises par les associés

En date du 21 avril 2015, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que Réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2015154497/17.

(150169789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Lesswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 145.782.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154488/9.

(150169777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Lux Cem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 136.186.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 septembre 2015 que le siège social de la société a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015154491/11.

(150169469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

MQ&S International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7165 Ernster, 7A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.866.

Extrait de l'A.G. Ordinaire du 07/05/2015

L'Assemblée Générale accepte le renouvellement des mandats d'administrateur de M. P. Jablonowski, Mme M. Flabat, M. S. Sauveplane jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020. La Fiduciaire Scherer s.à r.l., domiciliée à 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154530/12.

(150169495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

LUBELAIR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.233.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 septembre 2015

5^{ème} Résolution:

L'Actionnaire unique décide de renouveler, avec effet au 11 juin 2015, (i) les mandats des Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Alain Geurts,
- Madame Frédérique Mignon, et

ainsi que (ii) le mandat du Commissaire, Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

jusqu'à l'Assemblée Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2020.

L'Actionnaire unique décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Guillaume Scroccaro et de nommer en son remplacement Madame Carole Coïls, employée privée, née le 27 mai 1974 à Raon-L'Etape, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2020.

Pour LUBELAIR S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015154490/22.

(150169451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Wemulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.

R.C.S. Luxembourg B 74.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015153823/10.

(150168985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

WWW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 78.889.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2015153829/10.

(150168777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour China Designer Outlet Mall S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015153917/11.

(150169263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Anonimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 174.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015153875/11.

(150169345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

WH Galileo GP GmbH S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.09.2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015153824/12.

(150168473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.514.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.590.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

the company “OJSC Power Machines”, registered under the number 003.567 at the “Moscow Registration Chamber” and having its registered office at RU-195009 St. Petersburg (Russia), 3, Vatutina Str., Lit. A, (the “Sole Shareholder”),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Ambassador S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.590 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 27, 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 2326 dated October 29, 2010, and which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 24, 2012, published in the Mémorial C number 2709 dated November 7, 2012.

II.- That the 330,290 (three hundred thirty two hundred ninety) shares, having a nominal value of EUR 50.- (fifty Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Amendment of article 14. of the Company’s Articles of Association by replacing it with the following:

“The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted and approved by the board of managers,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.”

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 14 of the Company’s Articles of Association by replace it with the following wording:

“The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted and approved by the managers,

- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
 - the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.”
- There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société “OJSC Power Machines”, enregistrée sous le no 003.567 auprès du "Moscow Registration Chamber", avec siège social à RU-195009 St. Petersburg (Russie), 3, Vatutina Str., Lit. A (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'associé unique de Ambassador S.à. r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.590 (la «Société»), constituée suivant acte reçu de Maître Francis Kessler, alors notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”) numéro 2326 daté du 29 octobre 2010, et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2709 du 07 novembre 2012.

II - Que les trois cent trente mille deux cent quatre-vingt-dix (330.290) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 14 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante;

«Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis et approuvés par le conseil de gérance,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.»

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé que l'Associé Unique de modifier l'article 14 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis et approuvés par le conseil de gérance,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.»

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne présente et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154261/129.

(150170012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pintoni Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 199.903.

Rectificatif du dépôt N° L150167821 déposé le 14/09/2015

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «PINTONI CORPORATION», avec siège social à Salduba Building, Third floor, 53rd East Street, Marbella, Panama City, République du Panama, constituée sous les lois de la République du Panama, le 13 septembre 1988 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la décision de transfert du siège social de la société vers le Luxembourg pour y fixer son nouveau siège;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Augmentation du capital pour le porter à EUR 50.000.- par incorporation des réserves.

4. Modification de la dénomination en PINTONI CORPORATION S.A. et refonte des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises;

5. Nomination de trois administrateurs.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Divers

IV.- Qu'une assemblée générale des actionnaires de la société, tenue par acte notarié, décidant du transfert du siège social à Luxembourg, a été soumise à l'Assemblée et restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Panama à L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 40, boulevard Joseph II et par conséquent réitère et ratifie, dans la mesure nécessaire, les résolutions prises à Panama décidant notamment de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou la discontinuité de la personnalité juridique de la société; mais la Société continuera ses activités sans perdre sa personnalité juridique sous les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Seconde résolution

L'assemblée déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi. L'assemblée décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 8.264,46 (huit mille deux cent soixante-quatre euros quarante-six centimes) à 50.000 EUR (cinquante mille euros) par incorporation des réserves de la Société à concurrence d'un montant de EUR 41.735,54 (quarante-et-un mille sept cent trente-cinq euros cinquante-quatre centimes).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par une situation de la Société au 30 juin 2015, ci-annexée, ainsi que par le rapport du réviseur d'entreprises ci-après mentionné.

Le capital social est ainsi fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille EUR) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, détenues par l'actionnaire unique.

Rapport du réviseur d'entreprises

Il résulte d'un rapport établi en date du 3 septembre 2015 par AUDITEURS ASSOCIES, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, que l'actif net de la Société est au moins égal au montant de son capital à savoir 50.000 EUR (cinquante mille euros).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, constitués d'actifs et passifs transférés à Luxembourg, ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en PINTONI CORPORATION S.A.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'adopter les statuts ci-après et de continuer tous contrats et activités de la Société:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PINTONI CORPORATION S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de juin à 14h30 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg ce jour et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1966.

b) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE DE Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, M. HANSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154154/168.

(150169220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Edison Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.279.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 10 septembre 2015 et avec effet immédiat, que Edison Holdings Jersey Limited, l'associé unique de la Société, a transféré la totalité des 1.500.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Edison Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B199.971, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Edison Luxembourg S.à r.l. 1.500.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Edison Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015154810/20.

(150170243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Hapi I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.941.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Heitman International S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 96.155, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and having a share capital of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-),

here represented by Mrs Nathalie Berck, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of HAPI I, S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may as well in particular act as managing general partner (associé commandité gérant) of one or several partnership(s) including but not limited to Heitman Asia-Pacific Property Investors (EU), L.P., a Luxembourg law common partnership limited (société en commandite simple).

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Others meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are

validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law, and more generally with Luxembourg law which governs the Company.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2016.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred shares issued have been subscribed by Heitman International S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Harold Alan Schwartz III, born on 25 June 1973 in Tennessee, United States of America., residing professionally at 15/F, LHT Tower, 31 Queen's Road Central, Hong Kong;

- Mr Lawrence Joseph Christensen, born on 22 October 1964 in Michigan, United States of America, residing professionally at 191, North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, United States of America;

- Mr Piotr Andrzejewski, born on 31 August 1978 in Sokolka, Poland, residing professionally at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Heitman International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.155, ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 27.500,-),

dûment représentée par Madame Nathalie Berck, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme Juridique. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après émises une société à responsabilité limitée dont la dénomination est «HAPI I, S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et dans toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2. La Société peut ainsi en particulier agir en tant qu'associé commandité gérant d'une ou de plusieurs sociétés en commandite incluant, sans s'y limiter, Heitman Asia-Pacific Property Investors (EU), L.P., une société en commandite simple de droit luxembourgeois.

2.3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4. La Société peut, excepté par voie d'offre au public, lever des fonds notamment par voie d'emprunt sous quelque forme que ce soit ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, de certificats et généralement émettre des valeurs mobilières de tout type.

2.5. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales sera conservé au siège social de la Société, où il sera librement accessible pour consultation par tout associé. Le registre contiendra toutes les informations exigées par la Loi. Un certificat d'enregistrement pourra être émis à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers par notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou autres héritier légaux.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions seront valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2. Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4. Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autrement seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2. Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapport avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

21.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi, et plus généralement avec le droit luxembourgeois qui régit la Société.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Heitman International S.à r.l., prémentionnée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Harold Alan Schwartz III, né le 25 juin 1973 à Tennessee, Etats-Unis, résidant professionnellement au 15/F, LHT Tower, 31 Queen's Road Central, Hong Kong;
 - Monsieur Lawrence Joseph Christensen, né le 22 octobre 1964 à Michigan, Etats-Unis, résidant professionnellement au 191, North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, Etats-Unis; et

- Monsieur Piotr Andrzejewski, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, résidant professionnellement au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BERCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29182. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154029/503.

(150169182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.477.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of September.

Before us, Maitre Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Arg Real Estate 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.699;

Arg Real Estate 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.700;

Arg Real Estate 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.701;

Arg Real Estate 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.702;

Arg Real Estate 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.703;

Arg Real Estate 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125.525;

Arg Real Estate 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125.518;

Arg Real Estate 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125.524;

Arg Real Estate GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.704.

Here represented by Beata B. Wodarczak, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state:

- that they are the shareholders (the “Shareholders”) of Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name “MLArg Real Estate GP 4 S.e.c.s.” by an agreement signed under private seal, in Luxembourg on 7th February 2007 (the “Company”), published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”), under number 973 on 25th May 2007, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125477;
- that the articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by deed of Maitre Martine Schaeffer on 16th September 2010, published in the Memorial C under number 2364 on 4th November 2010;
- that the Shareholders have deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right.
2. To remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.
3. To implement a new signing regime for the Company.
4. To subsequently amend article 7.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7.1. “The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholder(s).”

5. To subsequently amend article 9.5. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.”

6. To subsequently amend article 10.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10.1. “Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.”

7. To reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

- that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders further acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider this meeting as being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Shareholders resolve to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.

Third resolution

The Shareholders resolve to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 10.1. of the Articles as amended under resolution six of these minutes.

Forth resolution

- The Shareholders resolve to subsequently amend article 7.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7.1. “The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholder(s).”

Fifth resolution

- The Shareholders resolve to subsequently amend article 9.5. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of

the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 10.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10.1. “Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.”

Seventh resolution

The Shareholders resolve to reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and of Declan Michael McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence a Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Arg Real Estate 1 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.699;

Arg Real Estate 2 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.700;

Arg Real Estate 3 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.701;

Arg Real Estate 4 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.702;

Arg Real Estate 5 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.703;

Arg Real Estate 6 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.525;

Arg Real Estate 7 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.518;

Arg Real Estate 8 S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.524;

Arg Real Estate GP S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social a 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.704.

Ici représentées par Beata B. W. odarczak, demeurant professionnellement a Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit avant, ont requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elles sont les associés (les "Associés") d'Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination «MLArg Real Estate GP 4 S.e.c.s.» suivant un accord sous seing privé signé à Luxembourg, le 7 février 2007 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 973 du 25 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.477;
- que les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 2364 en date du 4 novembre 2010;
- que les Associés ont ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la convocation préalable.
2. Supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classe A et classe B.
3. Mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société.
4. Modification subséquente de l'article 7.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7.1. «La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).»

5. Modification subséquente de l'article 9.5. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.»

6. Modification subséquente de l'article 10.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10.1. «Lorsque la Société est administrée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.»

7. Pour reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe B, et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que les Associés renoncent à la convocation préalable à la présente assemblée. Les Associés indiquent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente assemblée ont été mis à la disposition des Associés pendant un délai suffisant leur permettant d'analyser minutieusement chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés décident de supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classes A et B.

Troisième résolution

Les Associés décident de mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société conformément à l'article 10.1. des Statuts tel que modifié par la sixième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier par conséquent l'article 7.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7.1. «La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 9.5. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions

du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la 8 réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 10.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10.1. «Lorsque la Société est administrée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.»

Septième résolution

Les Associés décident de reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signe: B. B. WLODARCZAK, DELOSCH.

Enregistre à Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14969. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154269/222.

(150170161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Arg Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 131.744,

and

Peaksid Capital Advisors AG, a Swiss public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Swiss Confederation, registered with Commercial Register of canton Zug under registration number CHE-115.758.201,

and

Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with Commercial Register B (Handelsregister B) of the District Court of Hamburg (Amtsgericht Hamburg), Federal Republic of Germany, under number HRB 123858.

Here represented by Beata B. Włodarczak, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state:

- that they are the shareholders (the “Shareholders”) of Arg Real Estate 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name “MLArg Real Estate 2 S.à r.l.” by deed of Maître Henri Hellinckx on 5th February 2007 (the “Company”), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”), under number 770 on 3rd May 2007, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 124.700;
- that the articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 16th September 2010, published in the Mémorial C under number 2365 on 4th November 2010;
- that the Shareholders have deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right.
2. To remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.
3. To implement a new signing regime for the Company.
4. To subsequently amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7. Board of managers.

“7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).”

5. To subsequently amend article 9.5 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented at the meeting.”

6. To subsequently amend article 10 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10. Representation. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or, (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.”

7. To reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

- that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders further acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider this meeting as being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Shareholders resolve to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.

Third resolution

The Shareholders resolve to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 10 of the Articles as amended under resolution six of these minutes

Fourth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7. Board of managers.

“7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 9.5 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented at the meeting.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 10 of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10. Representation. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or, (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.”

Seventh resolution

The Shareholders resolve to reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Peaksid European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, et

Peaksid Capital Advisors AG, une société à responsabilité limitée Suisse (Aktiengesellschaft), ayant son siège social à Bundesplatz 14, CH-6300 Zoug, Confédération Suisse, et inscrite au Registre de Commerce du canton de Zoug sous le numéro CHE-115.758.201, et

Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée Allemand (Aktiengesellschaft), ayant son siège social à Steckelhörn 5, D-20457 Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, et inscrite au Registre de Commerce B (Handelsregister B) du tribunal d’instance de Hambourg (Amtsgericht Hamburg), République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858.

Ici représentées par Beata B. Włodarczak, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit avant, ont requis le notaire d’acter comme suit:

- qu'elles sont les associés (les “Associés”) d’Arg Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination «MLArg Real Estate 2 S.à r.l.» par acte de Maître Henri Hellinckx le 5 février 2007 (la “Société”), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial C”), sous le numéro 770 du 3 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.700;

- que les statuts de la Société (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 2365 en date du 4 novembre 2010;

- que les Associés ont ensuite pris les décisions conformément à l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la convocation préalable.
2. Supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classe A et classe B.
3. Mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société.
4. Modification subséquente de l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7. Conseil de gérance.

«7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.»

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).»

5. Modification subséquente de l'article 9.5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé par deux gérants présents ou représentés.»

6. Modification subséquente de l'article 10 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10. Représentation. «La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers, par (i) la signature de son gérant unique ou, (ii) en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

7. Pour reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que les Associés renoncent à la convocation préalable à la présente assemblée. Les Associés indiquent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente assemblée ont été mis à la disposition des Associés pendant un délai suffisant leur permettant d'analyser minutieusement chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés décident de supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classes A et B.

Troisième résolution

Les Associés décident de mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société conformément à l'article 10 des Statuts tel que modifié par la sixième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier par conséquent l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7. Conseil de gérance.

«7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.»

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 9.5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé par deux gérants présents ou représentés.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 10 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10. Représentation. «La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers, par (i) la signature de son gérant unique ou, (ii) en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la ou les signature (s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Septième résolution

Les Associés décident de reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, Karol Maziukiewicz étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des même parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. B. Włodarczak, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14951. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154267/204.

(150170094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.645.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 131.744,

And

Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at 5, Steckelhorn, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with Commercial Register B of the District Court of Hamburg, Germany under registration number HRB 123858

Both appearing parties here represented by Beata B. Włodarczak, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that they are the shareholders of Anna Real Estate 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name "MLAnna Real Estate 1 S.à r.l." by deed of Maître Henri Hellinckx on 9th May 2008 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 1444 on 11th June 2008, registered in the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.645;

- that the articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 16th September 2010, published in the Mémorial C under number 2355 on 3rd November 2010.

- that the shareholders have deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right.
2. To remove the class of managers within the board of managers and to delete any reference in the articles of association of the Company to class A and class B.
3. To implement a new signing regime for the Company.
4. To subsequently amend article 7.1 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

Art. 7.1. “The Company is managed by one or by several managers (the “Board of managers”) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).”

5. To subsequently amend article 9.5 of the articles of association so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board of managers are recorded in minutes and signed by chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented.”

6. To subsequently amend article 10 of the articles of association so that it should read as follows:

Art. 10. Representation. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of the sole manager or, (ii) in case of plurality of managers by joint signature of any two managers or, (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.”

7. To reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The shareholders further acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider this meeting as being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The shareholders resolve to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the articles of association of the Company to class A and class B.

Third resolution

The shareholders resolve to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 10 of the articles of association as amended under resolution six of these minutes.

Fourth resolution

The shareholders resolve subsequently to amend article 7.1. of the articles of association so that it shall read as follows:

Art. 7.1. “The Company is managed by one or by several managers (the “Board of managers”) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).”

Fifth resolution

The shareholders resolve to subsequently amend article 9.5 of the articles of association so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board of managers are recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented.”

Sixth resolution

The shareholders resolve to subsequently amend article 10 of the articles of association so that it shall read as follows:

Art. 10. Representation. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of the sole manager or, (ii) in case of plurality of managers by joint signature of any two managers or, (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles”

Seven resolution

The shareholders resolve to reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorgehenden Textes

Im Jahr zweitausend fünfzehn, am zehnten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Peakside European Holdco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit dem satzungsgemäßen Sitz in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 131.744, und

Colonia Real Estate AG, eine Aktiengesellschaft, mit dem satzungsgemäßen Sitz in Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg, Deutschland unter der Nummer HRB 123858

Die erschienenen Parteien hier vertreten durch Beata B. W³odarczak, Angestellte(r) mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht, nachdem sie vom Bevollmächtigten der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, liegt dieser Urkunde zum Zwecke der Registrierung bei.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorstehend erwähnt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht wie folgt zu beurkunden:

- dass sie die Gesellschafter der Anna Real Estate 1 S.à r.l. sind, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet am 9. Mai 2008 unter der Bezeichnung “MLAnna Real Estate 1 S.à r.l.” auf Grundlage einer Urkunde von Notar Henri Hellinckx (die “Gesellschaft”), veröffentlicht im Mémorial C am 11. Juni 2008, Recueil des Sociétés et Associations (das “Mémorial C”), unter der Nummer 1444, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 138.645;
- dass die Satzung der Gesellschaft zum letzten Mal am 16. September 2010 auf Grundlage einer Urkunde von Notarin Martine Schaeffer, veröffentlicht im Mémorial C am 3. November 2010 unter der Nummer 2355;
- dass die Gesellschafter folgende Tagesordnungspunkte erwogen haben

Tagesordnung

1. Verzicht auf das Recht auf vorherige Benachrichtigung;
2. Aufhebung der Einteilung der Geschäftsführung in Klassen und Streichen jedweder Bezugnahme auf die Klasse A und Klasse B aus der Satzung der Gesellschaft.
3. Umsetzung einer neuen Unterschriften- und Vertretungsregelung für die Gesellschaft.
4. Abänderung von Art. 7.1. der Satzung der Gesellschaft der nun folgenden Wortlaut haben soll:

Art. 7.1. "Die Gesellschaft wird von einem oder von mehreren Geschäftsführern (“Vorstand”) geführt, welche durch Beschluss des alleinigen Anteilshabers, welcher deren Amtszeit festlegt, ernannt werden. Die Geschäftsführer müssen nicht Anteilshaber sein."

5. Abänderung von Art. 9.5. der Satzung der Gesellschaft der nun folgenden Wortlaut haben soll:

Art. 9.5. "Der Vorstand kann nur dann rechtswirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie durch Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführer werden protokolларisch dokumentiert und vom Vorsitzenden der Versammlung oder, sofern kein Vorsitzender benannt worden ist, gemeinsam durch einen der in der Versammlung anwesenden Geschäftsführer unterzeichnet."

6. Abänderung von Art. 10 der Satzung der Gesellschaft der nun folgenden Wortlaut haben soll:

Art. 10. Vertretung. "Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten gebunden durch (i) die Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers oder (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer oder, (iii) durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift(en) jedweder Person(en), der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung rechtsgültig erteilt wurde."

7. Abänderung der Mandate von Nikhil Alok Gupta, derzeit Klasse A Geschäftsführer, Karol Maziukiewicz, derzeit Klasse B Geschäftsführer und Declan Michael McGrath, derzeit Klasse B Geschäftsführer, zu Mandaten ohne jedwede Angabe von Klassen.

- dass die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, dass die Gesellschafter auf ihr Recht auf vorherige Benachrichtigung im Vorfeld der gegenwärtigen Versammlung verzichten. Die Gesellschafter bestätigen weiterhin, dass sie in zureichender Form über die Tagesordnung informiert wurden und erachten die Versammlung mithin als ordnungsgemäß einberufen und stimmen somit zu, dass hinsichtlich aller Punkte der Tagesordnung Beschlüsse gefasst werden und Beratungen stattfinden können. Es wird weiterhin beschlossen, dass die gesamte Dokumentation die hinsichtlich der Versammlung erstellt wurde den Gesellschaftern im Vorfeld innerhalb einer ordnungsgemäßen Frist zur Verfügung gestellt wurde um ihnen zu ermöglichen jedes Dokument sorgfältig zu prüfen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Einteilung der Geschäftsführung in Klassen aufzuheben und jedwede Bezugnahme auf die Klasse A und Klasse B aus der Satzung der Gesellschaft zu streichen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Umsetzung einer neuen Unterschriften- und Vertretungsregelung für die Gesellschaft im Einklang mit Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft in seiner im sechsten Beschluss dieses Protokolles abgeänderten Fassung.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Abänderung von Art. 7.1. der Satzung der Gesellschaft der nun folgenden Wortlaut haben soll:

Art. 7.1. "Die Gesellschaft wird von einem oder von mehreren Geschäftsführern ("Vorstand") geführt, welche durch Beschluss des alleinigen Anteilsinhabers, welcher deren Amtszeit festlegt, ernannt werden. Die Geschäftsführer müssen nicht Anteilhaber sein."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Abänderung von Art. 9.5. der Satzung der Gesellschaft der nun folgenden Wortlaut haben soll:

Art. 9.5. "Der Vorstand kann nur dann rechtswirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie durch Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführer werden protokolларisch dokumentiert und vom Vorsitzenden der Versammlung oder, sofern kein Vorsitzender benannt worden ist, gemeinsam durch zwei der in der Versammlung anwesenden Geschäftsführer unterzeichnet."

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Abänderung von Art. 10 der Satzung der Gesellschaft der nun folgenden Wortlaut haben soll:

Art. 10. Vertretung. "Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten gebunden durch (i) die Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers oder 8 (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer oder, (iii) durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift(en) jedweder Person(en), der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung rechtsgültig erteilt wurde."

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Abänderung der Mandate von Herrn Nikhil Alok Gupta, derzeit Klasse A Geschäftsführer, Herrn Karol Maziukiewicz, derzeit Klasse B Geschäftsführer und Herrn Declan Michael McGrath, derzeit Klasse B Geschäftsführer, zu Mandaten vom Geschäftsführer ohne jedwede Angabe von Klassen.

Kosten

Die Summe der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft aus der vorstehenden Urkunde entstehen und die diese zu tragen hat, werden auf ungefähr eintausend fünfzig Euro (EUR 1.050,-) geschätzt.

Worüber, die vorstehende Urkunde, erstellt in Luxemburg, am Tage wie zu Beginn der Urkunde erwähnt, Auskunft gibt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Person die vorstehende Urkunde in englischer Sprache abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung den Vorrang genießt.

Nach mündlicher Eröffnung gegenüber dem Bevollmächtigten, dessen Name, Familienstand und Anschrift dem Notar bekannt sind, hat dieser zusammen mit dem unterzeichnenden Notar die vorliegende Urkunde gegengezeichnet.

Gezeichnet: B. B. WLODARCZAK, DELOSCH.

Enregistré a Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14943. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 16. September 2015.

Référence de publication: 2015154299/198.

(150169468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Triton IV LuxCo No.21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, who will be depositary of the present deed.

There appeared:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.07, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 1 September 2015;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is, at incorporation, composed of one single shareholder.

The Company will exist under the name of "Triton IV LuxCo No.21 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, if so appointed, or by any other Manager. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors (réviseur d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers, fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been all subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Resolutions of the sole shareholder

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to establish the registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager;
- Mr Heiko Dimmerling, company director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager;
- Mr Thomas Sonnenberg, born on 17 July 1961 in Köln (Germany), with professional address at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager;
- Mr Antonis Tzanetis, company director, born on 15 June 1978 in Athens (Greece), with professional address at 2C, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, born on 3 July 1972 in Skara (Sweden), with professional address at 9, South Street, 3rd Floor, GB - W1K 2XA London, United Kingdom, as Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre septembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte.

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,07, avec son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725 (l'«Associé»),

représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution délivrée le 1^{er} septembre 2015;

laquelle procuration, signée par le mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte, lors de sa constitution, un associé unique.

La Société adopte la dénomination «Triton IV LuxCo No.21 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président, s'il y en a un, ou par tout autre Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment,

avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été toutes souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Décisions de l'associé unique Première Résolution

L'Associé unique a décidé d'établir le siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'Associé a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant;
- Monsieur Heiko Dimmerling, dirigeant de société, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant;
- Monsieur Thomas Sonnenberg, né le 17 juillet 1961 à Köln (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant;
- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, né le 15 juin 1978 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant;
- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, né le 3 juillet 1972 à Skara (Suède), ayant son adresse professionnelle au 9, South Street, 3^{ème} étage, GB - W1K 2XA Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant.

La notaire soussignée qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec la notaire soussignée, le présent acte.

Signé: K. Klingele, L. Grethen.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 septembre 2015. GAC/2015/7601. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154211/609.

(150169690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Gangolf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 54.639.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zweiten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Dame Ottilie GANGOLF, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-54634 Bitburg, 20, Diekircherstrasse;
2. Dame Astrid GANGOLF, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-54634 Bitburg, 37, Saarstrasse;
3. Herr Jürgen GANGOLF, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54634 Bitburg, 18, Diekircherstrasse;
4. Die Gesellschaft MATHIAS GANGOLF GmbH & CO KG, mit Sitz in D-54634 Bitburg, Saarstrasse 37,

hier vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer die GANGOLF VERWALTUNGSGESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, mit Sitz in Bitburg, welche hier vertreten ist durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Jürgen Gangolf, Kaufmann, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Diekircherstrasse 18.

Alle hier vertreten durch Herrn Yves WALLERS, expert-comptable, beruflich ansässig in Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy;

Auf Grund von vier Vollmachten unter Privatschrift, datiert vom 1. September 2015, welche nach "ne varietur" Paraphierung durch den Anwesenden und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben formalisiert zu werden.

Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GANGOLF S.à r.l. mit Sitz in L-2413 Luxemburg, 35 rue du Père Raphael, eingetragen im RSCL unter der Nummer 54.639, gegründet gemäss notariellem Akt erstellt von Notar Frank Baden mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, publiziert im Mémorial C des Sociétés et Associations Nummer 352 vom 23. Juli 1996;

Welche Komparenten erklären sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einzufinden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2413 Luxemburg, 35 rue du Père Raphael, nach L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

2.- Infolgedessen Abänderung des Artikels 5 erster Absatz der Satzung.

Laut entsprechender Tagesordnung hat der Komparent nachfolgenden Beschluss gefasst:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-2413 Luxemburg, 35 rue du Père Raphael, nach L-6468 Echternach. Zone Industrielle zu verlegen.

Demgemäß wird Artikel 5, erster Absatz der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

„ **Art. 5. (Erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Erklärung

Die Gesellschafter erklären, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 700,00 €.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen wurde in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Yves WALLERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 4 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14492. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 16. September 2015.

Référence de publication: 2015154420/61.

(150169619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Bee Master Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153890/9.

(150169721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

WH Galileo GP GmbH S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.09.2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015153825/12.

(150168479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.
